



BULLETIN

DU COLLEGE SUPERIEUR

LYON

Le gouvernement de soi

19 ET 20 NOVEMBRE
2010 – N° 45

EDITION SPECIALE COLLOQUE

LES CATHOLIQUES ET LA DEMOCRATIE

« *L'égoïsme* est un amour passionné et exagéré de soi-même, qui porte l'homme à ne rien rapporter qu'à lui seul et à se préférer à tout. *L'individualisme* est un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis ; de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même. » Ce qui frappe Tocqueville lorsqu'il observe, en 1830, la société américaine, c'est que le principe démocratique du gouvernement de soi n'y est pas seulement un principe abstrait comme c'est encore le cas dans la vieille Europe, il s'est incarné dans les mœurs et les conduites, il est devenu un principe social qui a imprégné les consciences. Par un mouvement irrésistible et comme providentiel, il n'a cessé jusqu'à nous de renforcer son influence, il est devenu notre lot et comme la condition de cette tranquillité, de cette douceur, de ce paisible confort qui avait tant étonné Tocqueville lors de son voyage.

Car, qu'est-ce que se gouverner soi-même dans nos temps démocratiques si ce n'est prendre un soin jaloux à ses intérêts plus ou moins bien compris, cultiver les conditions de son bien-être, assurer la modération qui permet de vivre sans trouble et, par-dessus tout, lever les inhibitions qui font l'ingratitude de la vie ; dans ce gouvernement-là, l'impératif de l'orientation cède devant celui de l'expression : si gouverner et se gouverner soi-même c'était d'abord orienter et conduire à bon port, c'est maintenant laisser s'exprimer ses potentialités, sans perdre confiance. Ainsi, le gouvernement de soi des temps démocratiques ne lancerait-il plus nos regards pleins d'une attente inquiète vers la « grande société » ou vers les fins dernières, mais le riverait plutôt au petit périmètre des soucis, le condamnant à faire commerce des choses. Il ne susciterait pas le sentiment religieux de ce qui dépasse, il appellerait plutôt à la sagesse du *self-control*. Et le voici enfin réalisé le « tu ne jugeras point » ! Non selon une humilité trop coûteuse, mais selon ce respect tranquille qui nous engage à nous mêler de ce qui nous regarde.

Faut-il en déduire que la religion est appelée, par le même mouvement providentiel, à disparaître de la scène démocratique et de la conscience épanouie de l'homme du gouvernement de soi ? Pour Tocqueville, la religion des temps démocratiques trouvera son salut en se coulant dans la psychologie de l'homme nouveau, en renonçant à exercer son autorité dans « le détail des choses » afin de ne pas être trop « minutieuse », « chargée de petites observances » et en faisant vivre les articles de la foi qui ne disent qu'une chose : que la vraie vie et la vraie joie sont ailleurs. Tel est le programme que la religion chrétienne doit (devrait ?) se donner pour devenir autre chose qu'une « troupe de zéloteurs passionnés au milieu d'une multitude incrédule. »

Ce programme, c'est notre actualité. De quoi sommes-nous en attente, nous les hommes du gouvernement de soi des temps démocratiques, nous qui nous interrogeons sur nos vies, qui cherchons à savoir quoi faire et que décider au milieu de nos passions et de nos intérêts, nous qui cherchons à faire quelque chose de nos vies ? N'est-ce pas justement de cette joie, de cette jubilation qui nous porte au-delà de nous-mêmes ? Qui la manifestera avec assez d'éclat pour nous en montrer le chemin ?

SOMMAIRE

p.2 Lire Montalembert,
catholique et libéral

par Jean-Noël DUMONT

p. 4 Agenda

Bruno ROCHE

Jean-Noël DUMONT vient de publier avec Daniel MOULINET *L'Eglise libre dans l'Etat libre*, deux discours essentiels de Montalembert (Editions du Cerf).

Les dernières décennies ont fait sortir de l'oubli les penseurs politiques français du 19^e siècle. Tant que les questions marxistes occupaient les acteurs politiques et les intellectuels, on tenait dans une ignorance méprisante des auteurs bourgeois, liés à ce « juste milieu » qui suscite l'ironie d'un Stendhal. Grâce, entre autres, aux travaux de Pierre Manent et de Marcel Gauchet, les œuvres de Constant ou de Tocqueville connaissent l'intérêt que leur pensée mérite. Charles de Montalembert n'a pas encore connu cette reconnaissance, ses œuvres sont difficilement accessibles et aucune étude ne lui donne la place qu'il mérite dans la philosophie politique. Il est vrai que Montalembert, dont la vie couvre toute la période allant de la Restauration au second Empire (1810 – 1870), est d'abord un homme d'action, un parlementaire, un journaliste. Sa renommée a pourtant été considérable dans toute l'Europe, personnalité de lutteur sans compromis, passionné. Son rôle historique, comme politique et comme militant, est plus important que celui de Constant ou de Tocqueville, puisqu'une grande famille politique, la démocratie chrétienne, peut le reconnaître comme précurseur.

Or l'œuvre et la vie de Montalembert sont traversées par une question dont l'actualité est toujours plus sensible : la religion et les libertés publiques sont-elles conciliables ? Pour Montalembert, se dire catholique et libéral, c'est apporter à cette question une réponse claire : elles sont nécessaires l'une à l'autre. *La liberté a besoin de religion et la religion a besoin de liberté*. Cela veut dire que la religion s'étirole et se trahit quand elle appuie son autorité sur les contraintes politiques ; mais cela veut dire aussi que les libertés ouvrent la porte à l'individualisme quand elles rejettent la religion.

Chacun de leur côté, Constant et Tocqueville en étaient venus aux mêmes conclusions. B. Constant a travaillé toute sa vie à sa grande étude sur la religion, voyant en elle le contrepoids à l'effet délétère du libéralisme : la religion seule permet ce dépassement de soi que ne permettent pas les calculs de « l'intérêt bien entendu ». *La religion*, dit-il, *nous pousse hors de nous, nous imprime un mouvement qui n'a point notre utilité pour but, et semble porter vers un centre inconnu, invisible, sans nulle analogie avec la vie habituelle et les intérêts journaliers*¹. Au contraire « l'intérêt bien entendu » est volontiers servile, il fait perdre l'usage et le goût de la liberté à ceux qui calculent une jouissance tranquille : *l'ordre est toujours en apparence du côté de la force ; l'intérêt bien entendu s'est placé aussi du côté de cette force (...). Il a laissé tomber les têtes et garanti les propriétés*². Tocqueville, qui décrit dans des termes maintenant bien connus le « despotisme nouveau » qu'engendre la démocratie quand les citoyens repliés sur eux-mêmes attendent tout d'une puissance tutélaire, voit dans la religion un moyen de freiner ces inerties fatales. C'est ce qu'il

voit chez les Américains dont le sentiment religieux l'étonne. Mais Tocqueville n'en reste pas à l'opposition assez simple entre le « désintéressement » du fidèle et « l'intérêt » calculateur, il montre à travers l'exemple américain que, finalement « l'intérêt bien entendu » doit inclure des mouvements désintéressés puisqu'il n'y a pas de confiance sans cela : *en Amérique*, écrit-il, *ce n'est pas le désintéressement qui est grand, c'est l'intérêt qui est bien entendu, ce qui revient presque au même*³. Tocqueville en vient à cette conclusion qui lie dialectiquement l'intérêt et la religion que Constant opposait : *je ne vois pas clairement pourquoi*, écrit-il contre Constant, *la doctrine de l'intérêt bien entendu écarterait les hommes des croyances religieuses*.

Mais la position de Montalembert pose la question avec plus de force précisément parce que, sans ombre et sans feintes, sa position est celle d'un catholique. Car Constant comme Tocqueville en restent au « sentiment religieux », mouvement tout intérieur, alors qu'une religion est un corps social, avec une histoire et une doctrine, et c'est bien ce qui rend aiguë la question de sa place dans la Cité. Montalembert refuse de répondre à ceux qui somment les croyants d'être désintéressés et, par là, absents de la scène publique en tant que corps. Il montre au contraire qu'ils ont des intérêts à défendre, qu'en défendant ces intérêts -comme la liberté d'enseignement- ils défendent les intérêts de tous. Combien de catholiques, effarouchés par le chantage spirituel de leurs ennemis, sont prêts à se battre pour leurs intérêts ? Le titre seul des *Intérêts des catholiques au 19^e siècle* contient une leçon politique libérale.

Peut-être ce pari de Montalembert explique-t-il l'étonnant silence qui entoure son œuvre, les lecteurs éventuels d'un penseur « catholique » songeant qu'il n'a rien à dire en dehors du cercle de ses coreligionnaires. Pourtant qui veut penser le libéralisme doit bien aller au bout de la question de la place qu'y occupe une religion qui ne soit pas qu'une vague émotion au fond des cœurs ou une pratique folklorique marginalisée. Montalembert peut agacer parce qu'il donne à la question toute son âpreté. Aux yeux de Montalembert, Constant et Tocqueville se dédouanent de la question par un hommage vague et sans force. Il peut penser à Tocqueville, en écrivant : *nous les connaissons ces écrivains, ces orateurs plus ou moins diserts, qui, parce qu'ils ont, dans un cours ou une revue, rendu en passant un obscur hommage à quelque grande vérité ou à quelque grands hommes de l'histoire catholique, se figurent que ce catholicisme littéraire doit courber l'Eglise sous le poids d'une reconnaissance éternelle envers eux*⁴. Pour Constant la religion est un sentiment, pour Tocqueville c'est un ferment de solidarité, pour Montalembert l'acte de foi est total. Il peut être bien reçu d'évoquer de mystiques élans, mais aller à la messe sous les ricanements est un tout autre exercice de liberté et d'anticonformisme.

Or Montalembert pose le problème comme on doit le poser et comme il se pose encore aujourd'hui dans nos pays, car que serait une religion sans dogme, sans rite et sans clergé ? On perçoit bien ce que la question des rapports entre religion et libertés publiques peut avoir de violent, car le croyant n'est pas dans le négociable alors même que les libertés publiques ouvrent comme un marché aux idées où toutes se trouvent comme relativisées.

¹ *De la religion*, Actes Sud 1999, p.49.

² *Ibid.* Préface, p. 32.

³ Cité par A. Antoine, *Ibid.*, p.87.

⁴ *Œuvres IV, 1, Œuvres polémiques et diverses*, p. 332

Catholicisme et libéralisme, une alliance impossible ?

S'il est vrai, comme le rappelle Pierre Manent que les droits de l'homme, la liberté de conscience, la souveraineté du peuple sont nés d'un « âpre combat » contre l'Eglise catholique⁵, à quelle condition peut-on se dire catholique et libéral ? Est-ce seulement possible ? Cette question éclaire et la nature du libéralisme – est-il lié à l'indifférence ? – et la foi catholique – l'Eglise aime-t-elle vraiment la liberté ?

Le catholique, dès qu'il confesse sa foi, éveille une gêne, on le tient pour intolérant parce qu'il est convaincu, pour fanatique parce qu'il s'efforce de vivre ce qu'il dit. Ne va-t-il pas imposer ses dogmes aux autres ? On entend ainsi en France des hommes politiques confesser leur foi et proclamer hautement qu'elle ne joue surtout aucun rôle dans leur action ! Il est vrai que la possibilité de la violence n'est jamais loin de la religion, parce qu'il est tentant d'opprimer au nom de la vérité. Ainsi la liberté de conscience est-elle une affirmation difficile à conquérir pour le croyant. Peut-on accorder des droits à l'erreur ? la deuxième partie de *L'Eglise libre dans l'Etat libre*, porte sur cette question que seul l'indifférent peut trouver facile. La religion, selon Montalembert, a besoin de la liberté parce qu'elle se perd à chaque fois qu'elle se place du côté de la contrainte : *le triomphe de l'Eglise au 19^e siècle sera précisément de vaincre ses ennemis par la liberté, comme elle les a vaincus autrefois par l'épée de la féodalité et le sceptre des rois*⁶. En ouvrant l'espace de l'opinion publique, le libéralisme conduit le catholique à relever le défi d'une vérité tenue de se justifier.

Mais le catholique, cela irrite Montalembert, semble bien timide à entrer dans l'arène. Il peut même voir dans la séparation du spirituel et du temporel une manière de s'exonérer du combat. Ainsi commence *L'Eglise libre dans l'Etat libre : la vie publique, ce glorieux apanage des nations adultes, ce régime de liberté et de responsabilité (...), c'est là ce qui manque le plus aux catholiques modernes. Ils excellent dans la vie privée, ils succombent dans la vie publique*⁷. Au lieu de bouder le forum de l'opinion, au lieu de se réfugier derrière des régimes autoritaires qui évitent d'avoir à débattre, Montalembert n'a eu d'autre souci que former des catholiques qui soient des citoyens qui agissent, contrairement à la formule de Maritain, pas seulement *en* catholiques mais *en tant que* catholiques. Accoutumé à obéir dans l'Eglise, relativisant les choses temporelles, le chrétien peut-il être un citoyen actif ? Que peut-il faire d'autre que cultiver des vertus privées impuissantes à changer les désordres ? Si un régime autoritaire protège volontiers des gens dociles et bénins, la démocratie voudrait des citoyens qui prennent leurs responsabilités. Il faut donc, c'est le mot de Montalembert, « former des citoyens » et sortir les catholiques du piège de la séparation du temporel et du spirituel qui leur fait désertir le domaine public.

Pour mesurer la difficulté des liens entre le libéralisme et le catholicisme, il faut ainsi bien comprendre que l'Eglise est une institution, non un mouvement de pensée qui rassemblerait de temps à autres des sympathisants. Il y a là, trop souvent effacée de notre histoire, la principale source de l'anticléricalisme en France : un catholique peut-il être un bon citoyen alors même

qu'il obéit à un souverain étranger, le Pape ? Cette suspicion se retrouve tout au long des 19^e et 20^e siècles en France. Il est frappant que dès sa jeunesse Montalembert parle de la patrie, glorieux héritage de la Révolution, et rêve de mourir pour elle avec le même héroïsme qui lança ses aïeux dans les croisades. Ce qu'il admire chez les Polonais et chez les Irlandais c'est bien cette union du combat patriotique et de la foi. Aux légitimistes tentés d'aller bouder en exil ou dans leurs provinces, Montalembert signifie que la liberté commence par la liberté de son pays, et qu'il faut ainsi défendre sa patrie si l'on veut défendre sa foi : *associez-vous, unissez-vous pour la commune défense de la liberté nationale et religieuse*⁸.

Le conservateur peut être libéral dans la mesure où il pense qu'il s'agit de préserver les libertés et pas seulement de les créer de toutes pièces au risque de briser tout ordre. Les libertés auxquelles Montalembert pense ont leur modèle dans le Moyen-âge qu'il idéalise, dans lequel il voit une société organique et libre qui a été détruite par la monarchie absolue d'où date le despotisme. *Le moyen âge catholique*, écrit-il dans *Les Intérêts*, *n'avait pas la moindre notion de la souveraineté moderne, c'est-à-dire d'une domination, d'une tutelle sans limites exercée sur tous les corps et tous les individus qui composent la société*⁹. S'il est vrai, comme le dit Pierre Manent¹⁰ que la pensée libérale est caractérisée par un volontarisme, que le corps politique libéral a été construit sur la déconstruction des communautés préalables, alors Montalembert n'est pas libéral. Pour lui il ne s'agit pas de créer la liberté mais de défendre les libertés.

L'Eglise doit-elle accepter le monde moderne ? C'est l'idée que repousse Rome au long des condamnations successives qui vont de *Mirari vos* (1831) au concile interrompu de 1870, en passant par le *Syllabus*. Ce dernier, un recueil de 80 erreurs modernes dénoncées par Pie IX, a semé le scandale chez les adversaires de l'Eglise et a jeté le trouble chez bien des fidèles. La condamnation de la 80^e proposition vise directement Montalembert et fait suite à *L'Eglise libre dans l'Etat libre : Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne*. Si les « voltairiens » pensent que la liberté suppose la mort de la religion, il se trouve des catholiques – et ils sont nombreux à l'époque de Montalembert – pour croire que le salut de l'Eglise suppose de tourner le dos aux libertés¹¹. Se voulant un fils obéissant de l'Eglise, Montalembert se résigne au silence, non sans combats ni amertume, lui dont toute l'action est consacrée à l'alliance de la liberté et de la religion, suivant la devise de *L'Avenir* : Dieu et la liberté.

Il faut donc rouvrir les écrits de Montalembert quand on s'inquiète du relativisme et du repli sur soi qui accompagnent apparemment les sociétés libres, quand la notion de laïcité est revisitée dans un sens qui permette l'écoute de la religion et non son exclusion. Il faut lire Montalembert parce qu'il a affronté dans sa pensée et son action tous les problèmes soulevés par la place d'une institution religieuse dans l'Etat moderne. Quelle place peut faire l'Etat libéral à une Eglise ?

⁵ , *Histoire intellectuelle du libéralisme*, p.12-13, Coll Pluriel, 1987

⁶ *Lettre au cardinal Cadolini*, 22 nov 1847. Citée dans Lecanuet, *Montalembert* T 2, p.358.

⁷ *L'Eglise libre dans l'Etat libre*. Infra p. .

⁸ *A ceux qui aiment ce qui fut*. Œuvres IV,1, p.183.

⁹ Infra, p. .

¹⁰ *Histoire intellectuelle du libéralisme*, p. 8.

¹¹ Faut-il rappeler que c'est sur cette question que Mgr Lefebvre et les intégristes ont rejeté Vatican II en lui opposant le *Syllabus*, la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse ignorant les condamnations de Pie IX.



QU'EST-CE QUE LE COLLEGE SUPERIEUR ?

Le Collège Supérieur est une association de loi 1901, créée en 1999 par Jean-Noël DUMONT, pour être un **centre culturel** ouvert et exigeant au cœur de Lyon, un « laboratoire d'idées » principalement tourné vers la philosophie.

Aujourd'hui, le Collège Supérieur est un **centre de formation**, avec trois activités principales :

- des **conférences** pour tout public, le soir en semaine
- une **maison d'étudiants** pour 120 étudiants en droit et en philosophie inscrits à la faculté, avec des cours de soutien et un lieu de travail
- une proposition de **formation professionnelle continue**, pour les enseignants, les avocats et les entreprises, en formation individuelle ou collective

S'interroger, comprendre, se former ... philosopher ?

Pour en savoir plus, www.collegesuperieur.com



LES PROCHAINES CONFÉRENCES DU COLLEGE SUPERIEUR

Décembre 2010

Vous pouvez rejoindre un cycle commencé, par exemple :

- **Culture et christianisme**
- **10 questions de philosophie**
- **10 mots pour comprendre notre temps**
- **Droit et philosophie**
- **Les battements du cœur**
- Cycle cinéma **Image, imaginaire**
- Le **cabaret philosophique**
- Jeunes « **1 heure-1 question-1 sandwich** », libre expression sur l'actualité, avec OUEST EXPRESS

Il est également possible de suivre intégralement les deux cycles qui commencent fin novembre :

- **De la démocratie en Amérique** de TOCQUEVILLE
- **Les Psaumes, de la Bible** à CLAUDEL

Tarif : A l'unité 9€, Carte Liberté 6 conférences 51 €, cycle entier 6 séances : 48 €

Formation professionnelle DIF : contacter le secrétariat

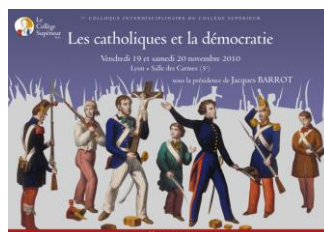


17 rue Mazafran, 69007 LYON

17 rue Mazafran, 69007 LYON

Tél. 04 72 71 84 23 – Fax. 04 78 72 58 81 – contact@collegesuperieur.com

Venez visiter notre site !



RECEVOIR LES ACTES DU COLLOQUE

Le Collège Supérieur publie les Actes du colloque

"LES CATHOLIQUES ET LA DÉMOCRATIE"
19-20 novembre 2010

Tarif préférentiel : 19,50 €

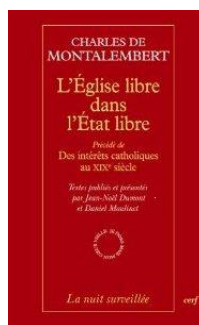
Si vous souscrivez avant fin février 2011, vous bénéficiez du tarif préférentiel de 19,50 € (tarif public : 25 €) - Frais d'envoi en sus.

Réception des Actes : octobre 2011

Commande auprès du secrétariat :

Tél. 04 72 71 84 23, contact@collegesuperieur.com

Bon de souscription téléchargeable sur collegesuperieur.com



POUR ALLER PLUS LOIN

A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Charles de MONTALEMBERT, *L'Eglise libre dans l'état libre* : Précédé de *Des intérêts catholiques au XIXe siècle* de Charles de Montalembert, textes présentés et annotés par Jean-Noël Dumont et Daniel Moulinet, le Cerf, Septembre 2010, 39 €

Peut-on être libéral et catholique ? A cette question Montalembert (1810-1870), grand orateur dont l'influence était immense, répond : *La religion a besoin de liberté, la liberté a besoin de religion*. Une œuvre à redécouvrir pour notre temps.

Voir la vidéo de la signature du mardi 19 octobre, à la PROCURE-LEO :

<http://www.laprocedureleo.com/wordpress/?p=70>

Conférences exceptionnelles, émissions, vidéos :
toute l'actualité du Collège Supérieur sur



17 rue Mazafran, 69007 LYON

Tél. 04 72 71 84 23 – Fax. 04 78 72 58 81 – contact@collegesuperieur.com

Venez visiter notre site !

www.collegesuperieur.com